

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1978
DECRET N° 78/502 /MTH/SGFPT/DFP 4-3-8
portant intégration et nomination de Mr.
TATY PAMBOU Florent dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Santé Publique).-

VISAS:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

D.B.

DCF. 131

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-
2-62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;
Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 & 8;
Vu le décret le décret n° 65-44 du 12-2-65 abrogeant et
remplaçant le décret n° 63-376 du 22-11-63 fixant le statut d
des cadres de la catégorie A1 des Services de Santé;
Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;
Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu l'acte n° OOI du 3-4-77 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan;
Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exerci-
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu la lettre n° 1326/SGSP/DAP du 20-3-78 du Secrétaire
Général à la Santé Publique transmettant le dossier de l'inté-
ressé;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12-2-65 susvisé, Monsieur TATY PAMBOU Florent, né vers 1950 à Mpili, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, délivré par l'Université de la Havane (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 22 JUILLET 1978

le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan en mission, le Membre du Comité Militaire du Parti, Ministre de l'Intérieur

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

Médecin-COMMANDANT Durand Abel MISSONTSA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUÏSSOU-FOUATI.-

COMMANDANT Xavier François KATAL

Le Ministre des Finances.

Henri L O P E S.-

APPLIATIONS:

JORPC
SGFPT/DFP
DFP/EST
D.B.
D.C.F.
INTERESSE
MINI SANTE
SGSP
DOSSIER
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
1
2
3
2

[Signature]